



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance du Rink Hockey comme sport de haut niveau

Question écrite n° 5997

Texte de la question

M. Benoit Potterie interroge Mme la ministre des sports au sujet de la non-reconnaissance du Rink Hockey comme « sport de haut niveau » pour l'Olympiade 2017-2020. Cette décision, qui a été prise en mars 2017, est vécue comme injuste étant donné que le Rink Hockey français remplit les conditions nécessaires pour avoir le statut de sport de haut niveau. En effet, l'instruction du 23 mai 2016 du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, définit qu'une discipline est reconnue de haut niveau si au moins trente pays sont engagés sur les 4 derniers championnats du monde sénior ou si quinze pays sont engagés et que la France se classe en moyenne dans le top 4 mondial sur les quatre dernières années. Or le Rink Hockey respecte ces critères. En effet, vingt-deux nations ont participé aux championnats du monde séniors de Rink Hockey sur la dernière olympiade et la France s'est classée à la quatrième place mondiale dans cette discipline lors de la dernière olympiade. La perte du statut de haut niveau implique que le budget des équipes de France passera de 100 000 à 30 000 euros par an pour préparer quatre équipes : seniors hommes, seniors femmes, U20 et U17. Cette somme paraît insuffisante aux yeux de la profession pour maintenir l'excellent niveau des équipes. Ainsi, face au risque d'étiollement d'une activité pourtant dynamique, il l'interroge sur les raisons de cette décision et sur les éventuelles solutions compensatoires pouvant être prises pour préserver la pratique de ce sport et, à travers elle, l'excellence des performances des sportifs français dans cette discipline.

Texte de la réponse

Au cours de la précédente olympiade, les critères de reconnaissance de haut niveau ont fait l'objet de travaux associant l'ensemble des acteurs du sport réunis au sein de la Commission du sport de haut niveau. Ceux-ci se sont concrétisés par une circulaire du 23 mai 2016 qui précise les critères de la reconnaissance de haut niveau. En application de cette circulaire, seules les disciplines intégrant le programme olympique peuvent être ajoutées à la liste des disciplines déjà reconnues. C'est le cas du skateboard dans la fédération de roller. S'agissant des disciplines reconnues sur l'olympiade précédente, un réexamen de leur situation a été opéré au regard de deux critères : - le critère d'universalité : quel que soit le rang de la France, la reconnaissance de haut niveau (RHN) est maintenue si au moins 30 pays sont engagés sur les championnats du monde (en moyenne sur quatre ans) ; - le critère de performance : si moins de 15 pays sont engagés, la RHN est maintenue lorsque la France se classe parmi les quatre premières nations (en moyenne sur quatre ans). Pour ce qui concerne le rink hockey, la pratique masculine ne répond pas à ces critères d'universalité : 25 nations en moyenne participent aux championnats du monde (27 et 22 respectivement en 2013 et 2015), et la France ne se classe pas parmi les premières nations mondiales (6ème et 8ème, respectivement en 2013 et 2015). Le constat est identique pour la pratique féminine. Certes, la France figure à la 1ère et 2ème place (respectivement en 2012 et 2014), mais la limite fixée à 15 nations n'est pas atteinte. La Fédération française de roller et skateboard a été informée que sa demande de révision n'avait pu, dans ces conditions, aboutir favorablement et que la décision de la ministre des sports de ne pas reconnaître le caractère de haut niveau du rink hockey avait été maintenue.

Données clés

Auteur : [M. Benoit Potterie](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5997

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 février 2018](#), page 1604

Réponse publiée au JO le : [29 mai 2018](#), page 4578